



Le service public culturel

Etat des lieux et perspectives

Programme provisoire

Porteur du projet : Sébastien SAUNIER, Professeur de droit public, Directeur de l'IDETCOM (EA 785), Université Toulouse Capitole

« Nous appelons à un renforcement du service public de la culture » (Olivier Alexandre, Yann Algan, Françoise Benhamou, La culture face aux défis du numérique et de la crise, Les notes du conseil d'analyse économique, n° 70, Février 2022).

« La politique culturelle a besoin d'un choc de confiance dans la relation dégradée que l'État entretient avec les collectivités territoriales – et le monde culturel en général – depuis plus de 5 ans et dont la culture souffre réellement alors que la qualité et la diversité de la création artistique constituent un atout et une richesse exceptionnels pour notre pays » nécessitant « une loi d'orientation pour un véritable service public de la culture et de l'audiovisuel » (CESE, Crise du secteur culturel : l'urgence d'agir, Résolution, mai 2023. v. déjà CESE, Avis, Pour un renouveau des politiques publiques de la culture, avril 2014).

Ces propos ont le mérite de souligner avec fermeté l'intérêt d'engager une nouvelle réflexion sur le service public culturel, notion centrale du droit de la culture.

Les dossiers récemment publiés par la presse spécialisée confirment du reste l'intérêt d'une étude renouvelée consacrée à l'avenir et aux enjeux contemporains du service public de la culture (par ex., « Dans quel Etat sera la culture après-demain ? », Nectart, 2024, n°19) dans un contexte lié à la fragilisation plus importante du modèle français culturel depuis le Covid-19.

L'expression « service public culturel », et l'idée auquel cette locution renvoie, occupe une place très singulière dans la société française. D'abord parce qu'il est question de service public, véritable « mythe », « image fondatrice, polarisant les croyances et condensant les affects, sur lesquelles prend appui l'identité collective » (J. Chevallier, Le service public, QSJ, PUF, 7^{ème} éd., 2008, p. 3). Le service

public est emblématique, au-delà de sa forme juridique, d'un projet politique et social, d'une manifestation du pacte social républicain, constituant une des concrétisations du concept de solidarité.

Si l'on ajoute à l'expression « service public », la qualification de « culturel », l'on voit poindre une difficulté fréquemment soulignée, celle de définir ce qui est « culturel », adjectif attrape-tout, étymologiquement lié au terme « culture », ce qui ne résout rien car le concept est tout aussi difficile à définir. Comme le souligne Jean-Marie Pontier, « Le terme culture est un pavillon couvrant toutes sortes de marchandises qui ne sont pas toutes reconnues par ceux qui se réclament de la culture telle qu'on l'entendait traditionnellement » (J.-M. Pontier, Le service public culturel existe-t-il ?, AJDA 2000, p. 8.).

Pourtant, malgré les difficultés de qualification et d'identification, la notion de service public culturel occupe une place centrale parmi les formes d'intervention culturelles (v. J. Léger et J.-M. Pontier, Les services publics culturels, PUAM, 2012, 263 p.). Elle constitue une notion juridique cardinale pour le droit de la culture et pour le droit administratif, constituant d'ailleurs une invention jurisprudentielle traduisant au début du XX^{ème} siècle « la légitimité renouvelée de la puissance publique à intervenir en matière culturelle » sur laquelle le Conseil d'Etat a récemment consacré des réflexions (B. Lasserre, L'invention du service public culturel. Le rôle du Conseil d'Etat, Colloque, Conseil d'Etat, 26 novembre 2021).

Il n'en reste pas moins que les interrogations sur l'existence même des services publics culturels (qui n'appartenaient pas aux activités dites « essentielles » dans le régime de l'Etat d'urgence sanitaire), leur pertinence, leurs modes d'organisation persistent.

Précisément, le renouvellement des modalités et du contexte juridique dans lequel se déploie le service public culturel invitent à tenter d'établir un bilan mais aussi de réfléchir aux principales questions contemporaines.

Jeudi 11 décembre 2025

13h30 Allocutions d'ouverture et introduction générale du colloque

14h10 Propos introductifs : Le service public culturel à la croisée des chemins **Serge Regourd**, Professeur émérite, Université Toulouse Capitole

14h30 Des questions de définition

Le service public, une référence des politiques publiques culturelles, **Guy Saez**, directeur de recherche honoraire, CNRS-PACTE, Université Grenoble Alpes

La qualification de service public culturel dans la jurisprudence administrative contemporaine, **Gilles Dumont**, Professeur, Université Paris Cité

15h10 Discussions

15h30 Un nouveau regard sur la participation de la doctrine à l'invention du service public culturel au tournant du XX^{ème} siècle, **Christophe Doubovetzky**, Maître de conférences, Université Paris Est Créteil

Bilan de santé des lois du service public en matière culturelle, **David Charbonnel**, Maître de conférences, Université de Limoges

Le Pass culture, un service public culturel?, **Sébastien Saunier**, Professeur, Université Toulouse Capitole

16h30 Discussions

16h40 De quelques aspects de la gestion

La décentralisation culturelle, **Jean-Marie Pontier**, Professeur émérite, Aix-Marseille Université.

Table ronde (en cours) : Les compétences culturelles des collectivités territoriales : Région Occitanie, Métropole et Ville de Toulouse, Département de la Haute-Garonne

17h30 Discussions et clôture de la première journée

Vendredi 12 décembre 2025

9h L'établissement public comme mode de gestion du service public culturel

Pierre Levallois, Maître de conférences, Université Clermont Auvergne

Nathalie Emmanuel, Chargée des affaires juridiques à l'Etablissement public du Capitole

Grand Témoin : Philippe Belaval, ancien directeur de l'Opéra de Paris, de la Bibliothèque Nationale de France, ancien Président du Centre de monuments nationaux (en cours)

10h Discussions et pause

10h30 Les structures de coopération culturelle (EPCC et GIP culturels) :

Table ronde :

Valérie Brousselle Directrice générale de l'EPCC Narbo Via (confirmé)

Maud Marron-Wojewodzki, Directrice du Musée Soulages Rodez (en cours).

11h30 Service public culturel et commande publique

Jean-François Brisson, Professeur, Université de Bordeaux.

Culturespaces (en cours).

Discussions et déjeuner

13h30 Le financement du service public culturel

Les dépenses publiques en faveur du service public culturel, **Guy Saez**, directeur de recherche honoraire, CNRS-PACTE, Université Grenoble Alpes

Le financement des services publics culturels en droit de l'Union européenne. Prévalence de la liberté des États et européanisation de l'intérêt public culturel, **Jean-Christophe Barbato**, Professeur, Université Paris I Panthéon-Sorbonne.

Le financement privé du service public culturel : **Véronique Cottenceau**, Chargée de communication et du mécénat, DRAC Occitanie

14h30 Discussions

15h Focales

Le domaine public culturel, **Stephane Duroy**, Professeur, Université Paris Saclay

De quelques aspects du service public muséal, **Martine Corral Regourd**, Professeure, Université Toulouse Capitole

Le service public des archives, **Sophie Monnier**, Maître de conférences HDR, Université Bourgogne Europe

16h Discussions

Services publics culturels et plateformes : confrontation ou adaptation ?, **Louis Wiat**, Professeur, Université Libre de Bruxelles

Le service public culturel à l'heure de la transition écologique (Ministère de la culture, en cours)

17h Conclusions